



CADRE DE SANTE - UHSA - CDI ou Mutation - 100% - Immédiat

Caractéristiques du poste

Type de contrat : **CDI ou Mutation, Immédiat**

Modalité : **Temps plein**

Pôle d'affectation : **SMDPL**

Lieu : **BRON**

 **POSTULER**

1. GRADE - MÉTIER - EMPLOI

Grade : Cadre de Santé

Emploi : Profession de soins et activités paramédicales

Métier : Management des organisations de soins

2. RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE

Le Cadre de Santé est placé sous l'autorité directe du Cadre de Santé Assistant Chef de de Pôle et du Directeur des Soins. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du Médecin responsable de l'unité et du Médecin responsable de Pôle.

3. AMPLITUDE HORAIRE - CYCLE

- Temps de travail : 100 %
- Cycle hebdomadaire : 38 heures 20 minutes
- Amplitude horaire : De 08h00 à 18h00
- Repos fixes

4. AFFECTATION

Pôle : SMD-PL

Centre de Responsabilité : CR 198

Unités de soins : UHSA : Unités A, B ou C

Unités fonctionnelles : 1999-2000-2001

5. CARACTERISTIQUES DU POLE SMD-PL et de L'UHSA

L'UHSA de Lyon Bron se base sur une population de plus de 7600 détenus de la DI de référence: Rhône-Alpes, Auvergne, Franche-Comté, Bourgogne Référence chiffrée d'avril 2019.

La loi Veil du 18 janvier 1994 confie au service public hospitalier les soins pour les personnes détenues, les soins sont financés par le régime général de la sécurité sociale.

La loi de 2002-1138 du 9 septembre 2002 crée les UHSA.

L'UHSA Simone VEIL, Unité d'Hospitalisation Spécialement Aménagée, se compose de trois unités accueillant exclusivement des personnes détenues, en soins consentis ou en Soins Psychiatriques sur Décision du Représentant de l'Etat (SPDRE) souffrant de troubles psychiatriques.

Chaque unité de soins est équipée de 20 lits et d'une ESPI. Elle peut accueillir des détenus hommes, femmes et mineurs.

Chacune d'entre elles se définit selon des critères d'indication de soins :

- L'unité A Louis WALDAMN est une unité de soins accueillant des patients atteint de pathologies psychiatriques plus ou moins stabilisées.

L'objectif principal de l'hospitalisation vise à travailler sur la resocialisation et l'autonomie en vue d'une sortie pour un retour en détention, une libération ou une irresponsabilité pénale.

- l'unité B Marcel COLIN et l'unité C Solange TROISIER sont des unités d'admission pour des soins individualisés. Elles accueillent des patients, hommes femmes et mineurs, en décompensation psychique sévère nécessitant un accompagnement continu.

L'UHSA, est une unité interrégionale (23 établissements de détention) destinée à l'accueil et à la prise en charge en hospitalisation complète de détenus hébergés, condamnés ou prévenus, souffrant de troubles mentaux.

Le fonctionnement d'une UHSA repose sur deux principes fondamentaux :

- la primauté du soin, même si le patient demeure sous écrou
- la double prise en charge sanitaire et pénitentiaire pour un accès aux soins dans un cadre sécurisé avec l'optique de la préparation au retour à la vie civile.

Son fonctionnement est celui d'un établissement hospitalier. L'Administration Pénitentiaire assure dans le cadre de ses missions spécifiques, la sécurité périmétrique du bâtiment et intervient en urgence sur sollicitation des soignants dans les unités de soins.

L'accès à l'UHSA est soumis à des contraintes de sécurité :

- autorisation d'accès, copie de la carte d'identité 48H avant pour autorisation d'accès
- vérification d'identité (CI ou Carte professionnelle) à l'entrée du bâtiment de l'UHSA
- contrôle systématique de tout matériel pénétrant sur le site
- passage sous le portique de détection des métaux
- attente aux divers postes de contrôle pour circuler sur le site
- Interdiction de conserver une clef USB sur soi, autorisation du téléphone portable pour l'encadrement

- obligation de restituer clefs et appareil d'alerte en fin de service

L'équipe soignante circule en toute autonomie au sein de chaque unité. Pour le reste de la structure, l'ouverture des portes est commandée par l'administration pénitentiaire.

6. DÉFINITION GÉNÉRALE DE LA FONCTION

Le cadre de santé organise, coordonne et contrôle l'ensemble des activités nécessaires pour assurer la sécurité des patients, la continuité et la qualité des soins dispensés dans les diverses unités dont il (elle) a la charge.

À ce titre, il (elle) est responsable :

- du soin dans le domaine de compétence propre à sa fonction
- de l'organisation, de l'application de la prescription médicale
- de la gestion administrative et logistique des unités.
- Il est garant de la sécurité et la qualité des soins

Il (elle) est référent professionnel et assure l'encadrement et l'animation des équipes placées sous sa responsabilité.

En collaboration avec le médecin responsable de service et du cadre supérieur de santé de pôle, il (elle) participe à l'élaboration des projets d'unité de soins et veille à leur réalisation.

7. ACTIVITÉS PRINCIPALES - MISSIONS

7.1. Gestion des personnels

- Manager une équipe : animer, assurer la continuité des soins, favoriser la communication entre les différents partenaires ;
- Organiser la répartition des effectifs en fonction de l'activité du ou des unités ;
- Diffuser les informations adaptées et nécessaires pour le bon fonctionnement du service ;
- Évaluer les professionnels, promouvoir et favoriser le développement des compétences;
- Identifier les besoins individuels de formation ;
- Contrôler le respect des règles de sécurité, de bio nettoyage et de la traçabilité ;
- Accueillir les nouveaux arrivants et prévoir les formations nécessaires pour l'exercice professionnel;
- Coordonner la formation des étudiants par les personnels placés sous sa responsabilité.

7.2. Gestion des soins

- Organiser l'activité de soin au quotidien en veillant à l'application des consignes médicales ;
- Concevoir les organisations dans la logique médicale du Pôle et le respect des contraintes institutionnelles ;
- Identifier les priorités et choisir les solutions adaptées en termes d'efficacité ;
- Rendre compte à l'encadrement et aux supérieurs hiérarchiques du fonctionnement de l'unité ;

- Assurer et garantir les liens nécessaires à la continuité des soins jour/nuit

7.3. Gestion de la qualité et des risques

- Repérer les situations à risque, conduire un plan d'action et faire participer l'équipe à sa mise en œuvre
- Contrôler le respect des règles de sécurité et de traçabilité
- Transmettre les consignes, faire appliquer les procédures et les mesures correctives en termes de qualité et de sécurité.

7.4. Gestion administrative

- Être responsable de la gestion administrative de la structure : respect des règles d'hospitalisation sous contrainte ;
- Assurer les missions de gestion de lieux de soins (matériel, locaux, travaux...) et gérer de manière optimale les moyens mis à disposition en lien avec le cadre administratif, le cadre soignant assistant chef de Pôle.

8. MISSIONS SPÉCIFIQUES

La spécificité du poste de CDS à l'UHSA est de savoir articuler sa propre pratique avec celles d'autres partenaires : Administration pénitentiaire, UHSI (unités hospitalières sécurisées interrégionales) gérée par les Hospices Civils de Lyon, afin que les patients détenus puissent accéder aux soins en conciliant, sécurité continuité et qualité de soins.

Le cadre de santé assure ses missions au sein d'une équipe d'encadrement à l'UHSA en tenant compte de la mutualisation des moyens techniques et humains des unités.

Les cadres de l'UHSA mènent des missions complémentaires (qualité, hygiène, gestion des temps,...) en lien direct avec la Direction des Soins.

Le cadre de santé se situe à l'interface entre l'équipe soignante et les partenaires internes et externes à la détention. Il (elle) doit :

- Promouvoir et valoriser le soin et l'accès aux soins des personnes détenues ;
- Participer aux réunions avec l'administration pénitentiaire, le secrétariat afin d'établir les mouvements entrées, sorties, consultation des patients ;
- Organiser, articuler, communiquer avec les partenaires internes (garage, bureau de coordination...) et les partenaires externes (autres centres de détention, de soin) ;
- Permettre l'articulation entre le service de soins et les différents partenaires judiciaires et pénitentiaires ;
- Travailler en articulation avec les services du Pôle SMD-PL et avec l'ensemble des acteurs du soin et du champ médico –social.

Intégré à l'équipe d'encadrement du pôle SMD-PL, le cadre de santé doit développer une collaboration étroite et s'inscrire dans la mise en œuvre de projets transversaux du pôle SMD-PL.

Il (elle) s'implique dans le travail de lien nécessaire à la cohésion d'équipe et dans la dynamique de l'équipe pluridisciplinaire des différentes Unités Fonctionnelles de l'ensemble du Pôle :

- Le Centre Pénitentiaire de St Quentin Fallavier
- l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs de Meyzieu
- le Centre Médico Psychologique Louis Roche

- la Maison d'Arrêt de CORBAS pour les hommes et la MAF (Maison d'Arrêt femmes)
- le CSAPA
- Le CRIAVS

9. COMPÉTENCES et QUALITÉS REQUISES

9.1. Diplôme requis

- Être titulaire du diplôme de cadre de santé avec une expérience souhaitée en psychiatrie.

9.2. Aptitudes et compétences professionnelles

Capacité à :

- Appréhender l'organisation du service en tenant compte des contraintes inhérentes au lieu d'exercice dans un milieu fermé ;
- S'adapter à l'environnement ;
- Mettre en œuvre les axes de soins du projet médical en tenant compte des logiques institutionnelles différentes et complexes ;
- Analyser les situations rencontrées en les mesurant avec objectivité, distance afin d'apporter des réponses adaptées et efficaces ;
- Transmettre une information fiable, adaptée et mesurée à l'interlocuteur ;
- Comprendre les mécanismes de communication avec les partenaires afin de promouvoir le soin ;
- Gérer et résoudre les situations problématiques ;
- Animer les réunions, les groupes de travail et les instances pluri professionnelles ;
- Organiser et accompagner l'encadrement des étudiants en s'appuyant sur les tuteurs.

9.3. Aptitudes à assumer les responsabilités de la fonction

- Être capable de se situer à l'interface des différents interlocuteurs ;
- Être capable d'adopter un positionnement hiérarchique ;
- Être capable d'évaluer les compétences de chaque agent et de formuler des objectifs mesurables.
- Savoir se positionner de façon ferme et souple avec les partenaires AP ;
- Avoir le sens de l'organisation, afin d'assurer une planification de travail qui tient compte des priorités ;
- Être capable de gérer et d'animer des équipes soignantes
- Faire preuve de dynamisme, de rigueur tout en gardant un positionnement positif ;
- Avoir le sens de la mission du service public,
- Capacité de gestion et de résolution de situations à problèmes
- Sens de l'autorité

- Capacité à collaborer et s'articuler avec l'administration pénitentiaire
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Capacité d'adaptation, d'anticipation et de régulation
- Capacité à s'investir dans des projets à court, moyen et long terme
- Capacité rédactionnelle
- Capacité à se positionner

9.4. Exigences de la fonction

Il est nécessaire de s'inscrire dans :

- Une solidarité Polaire et institutionnelle
- La dynamique d'équipe d'encadrement
- Un processus de formation permanente
- Faire preuve de disponibilité et de souplesse dans son organisation

Compte tenu de la spécificité du travail en milieu pénitentiaire, il est nécessaire de s'investir dans le travail de liaison en milieu pénitentiaire, de faire preuve de curiosité et de volonté de connaissances des logiques et cultures professionnelles des partenaires.

9.5. Connaissances spécifiques attendues

- Avoir développé des connaissances et compétences cliniques en psychiatrie générale et légale
- Connaître la législation hospitalière
- Connaissance de la réglementation de la prise en charge sanitaire des détenus en milieu pénitentiaire
- Savoir gérer et animer des équipes soignantes
- Avoir de bonnes connaissances du fonctionnement institutionnel du Centre Hospitalier le Vinatier
- Avoir l'usage de l'outil informatique : OUTLOOK, OCTIME, CORTEXTE.

Dans le cadre de sa politique handicap, le Centre Hospitalier LE VINATIER est ouvert à toute candidature de professionnel porteur de handicap.